



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.027
portant sur

**L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement
de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré
Lot 6 : sol souple**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché est passé avec la société GAUTHIER – 3 rue Jean-Baptiste Corot, ZA les Montées, 45073 ORLEANS CEDEX 2, concernant l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré pour le lot 6 « sol souple » pour un montant de 7 132,10 € HT soit 8 558,52 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 25 mars 2024



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 MARS 2024**

Publié ou notifié-le : **25 MARS 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_027
Objet :	attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré Lot 6 : sol souple
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240325-DC_24_027-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240325-DC_24_027-AR-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.027 - décision Aménagement ALSH LOT 6.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240325-DC_24_027-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	216.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 14h48min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 14h48min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 14h48min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 14h48min21s	Reçu par le MI le 2024-03-25